



Montreuil, le 18 Août 2020

M. François NOGUE  
DRH du Groupe Public Unifié SNCF  
2, place aux Etoiles  
CS 70001  
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

**Objet : Demande de Concertation Immédiate (DCI)**

**Monsieur le Directeur,**

La pandémie du COVID 19 et ses multiples conséquences, ne saurait en aucun cas masquer ou diminuer la colère et le mécontentement des cheminots face à une situation qui ne cesse de se dégrader depuis la mise en œuvre des mauvaises réformes, et singulièrement de la loi scélérate du 27 juin 2018.

Les cheminots, comme l'ensemble des salariés de ce pays, n'entendent pas payer la crise au prix d'une nouvelle détérioration de leurs conditions sociales, de l'emploi, et de leur pouvoir d'achat, dans l'attente d'un « geste » du Gouvernement en direction de l'entreprise SNCF qui, au demeurant, serait conditionné à une nouvelle dose de productivité et d'austérité.

Sur l'emploi, malgré les engagements de la direction de maintenir la trajectoire emploi prévue au budget 2020, force est de constater que les directions des SA et activités semblent moins affirmatives concernant leur capacité ou volonté de tenir cet objectif.

Pour autant, des engagements qui ont été pris, notamment lors de la table ronde du 5 mars, doivent être tenus et se matérialiser sans tarder, notamment par la réhumanisation des gares et des trains.

Concernant FRET SNCF, force est de constater que les « annonces » du Gouvernement portent sur le périmètre du FRET ferroviaire, en lien avec les demandes des entreprises du secteur formalisées dans le plan 4 F. A aucun moment, n'est abordée la question centrale du Service Public de marchandises et donc de l'avenir et du développement de FRET SNCF comme outil de la Nation pour répondre aux enjeux présents et futurs.

Concernant les NAO sur les salaires, les cheminots attendent désormais que l'ouverture des négociations au niveau du GPU se traduise par une augmentation générale des salaires, et la revalorisation des primes de travail.

Par ailleurs, concernant l'avenir du réseau ferré national, malgré la propagande gouvernementale sur les « petites lignes », force est de constater que leur avenir n'est en rien garanti faute de financement via les CPER. Tout cela semble plutôt destiné à organiser le dépeçage du réseau par un transfert aux régions dans le cadre de dispositions de la LOM.

Cette même propagande gouvernementale s'évertue à accréditer une relance des trains de nuit que la Direction s'est pourtant évertuée à liquider, tout en organisant le transfert aux régions des relations des TET de jour.



La multiplication des appels d'offres dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, avec des financements publics, suscite colère et indignation face aux transferts de personnel qui en découlent, et aux licenciements en cas de refus. Le dumping social organisé par la direction SNCF, qui entend multiplier les filiales pour remporter les marchés, apparaît tout aussi inacceptable.

Les négociations de Branche doivent par ailleurs être relancées sur le volet classifications, et au niveau du GPU. Pour la CGT, aucune mesure unilatérale ne saurait être prise sur la base d'une « recommandation » patronale de l'UTP. Concernant l'action sociale, son extension à la Branche doit être actée dans les discussions des prochains mois, tout comme l'extension du régime spécial à la Branche apparaît nécessaire à la construction du cadre social de haut niveau pourtant mis en avant lors de l'adoption de la réforme de 2018.

Ces derniers mois, les sanctions disciplinaires se sont multipliées à l'encontre de nos militants pour des motifs bien souvent insignifiants, elles doivent donc cesser, et laisser place à un dialogue social renouvelé.

Ainsi, conformément à l'article 4.2 du titre 2 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose une Demande de Concertation Immédiate concernant les points suivants :

- L'urgence de procéder aux recrutements nécessaires pour assurer la production ;
- Un plan pluriannuel de ré-internalisations d'emplois dans tous les métiers et filières ;
- La régularisation des CDD/ Intérimaires en CDI ;
- La réhumanisation des gares et des trains ;
- La tenue sans délai de négociations salariales au niveau du GPU se traduisant par des augmentations générales des salaires, et une revalorisation des primes de travail ;
- Un véritable plan de relance de FRET SNCF, avec les investissements nécessaires dans les infrastructures, le développement de l'outil de travail et de l'emploi ;
- Le maintien et le développement des lignes dites de desserte fine, sous maîtrise publique par la SNCF ;
- Le maintien et l'affirmation de lignes métiers transversales et prescriptrices pour l'ensemble du GPU, l'abandon de toute forme de prescriptions métiers par activités et produits, ainsi que la mise en place d'instances métiers ;
- La relance des relations et dessertes TET de jour comme de nuit ;
- La réouverture immédiate des négociations de branche sur les classifications et rémunération et refus de toute déclinaison unilatérale de la Direction SNCF en l'absence d'accord ;



- L'extension du régime spécial à l'ensemble des cheminots de la Branche ;
- Arrêt des procédures disciplinaires abusives et des sanctions ;
- Le retour à un dialogue social territorial de proximité ;
- L'ouverture à la concurrence TET et TER ne doivent pas se traduire par le recours à des filiales et autres groupements dans la seule optique de favoriser le dumping social.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos respectueuses salutations.

Laurent BRUN  
Secrétaire Général

